

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2011

**RÉFORME DES PORTS D'OUTRE-MER DE L'ÉTAT
ET DIVERSES DISPOSITIONS - (n° 4038)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Fidelin, rapporteur
au nom de la commission du développement durable

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« par ordonnance »,

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 5 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.